



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Marseille, le 11 mars 2021

Unité Départementale des Bouches-du-Rhône
Subdivision de Martigues
Route de la Vierge – CS1
13696 MARTIGUES Cedex

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur
Société Air Liquide France Industrie

ZI Quartier le Tonkin
13270 – FOS SUR MER

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 5 novembre 2020
Établissement ALFI Tonkin à Fos-sur-Mer

PJ : Copie du rapport de visite de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 5 novembre 2020.

Conformément à l'article L.514-5 et L.171-6 du Code de l'Environnement, vous trouverez en annexe la copie du rapport de visite de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet.

Conformément aux articles L.514-5, L.171-6 et L.171-7 du code de l'environnement, vous avez la possibilité de faire parvenir, **sous 15 jours à compter de la réception de ce courrier**, vos observations éventuelles au sujet du rapport de visite d'inspection à l'attention de :

Préfecture de des Bouches du Rhône
Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
BITRPM
Place Félix Baret – CS 80001
13282 - MARSEILLE CEDEX 06

Je vous invite à consulter le détail des observations de l'Inspection des installations classées dans le rapport ci-joint, notamment en ce qui concerne les compléments encore attendus par l'Inspection suite à cette visite et les délais associés.

D'autres suites pourront être données en fonction des éléments transmis ou de l'absence d'élément.

Sauf réserve de votre part, dans **un délai de quinze jours**, motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce rapport sera publié sur le site Internet :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à : SPR/URCS